

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2023-20

Date de la convocation : 12/01/2023

Membres en exercice : 24

Membres présents : 17

Membres votants : 17

Le dix-neuf janvier mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES SERVICES TECHNIQUES
MUTUALISES**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23 1° (ou 2°) du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau pour notamment créer les emplois non permanents ;

Considérant les besoins des services techniques mutualisés ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, de :

- CREER trois emplois non permanent d'adjoint technique territorial pour exercer les fonctions d'agent en charge des espaces verts suite à l'accroissement saisonnier d'activité à temps complet, d'une durée de 6 mois à compter de la date de recrutement. La rémunération sera calculée sur la base de l'échelon 1 du grade susvisé.

- CHARGER le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Benoit SINGLIT

